

*Loi anti-inflation*

● (1530)

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, je soutiens qu'un vote sur la motion n° 4 s'impose: si celle-ci est adoptée, il faudra se prononcer sur la motion n° 3; si elle est rejetée, il est inutile de se prononcer sur cette motion. La motion n° 5 pourra faire l'objet d'un vote distinct.

**M. l'Orateur:** Lorsque les motions auront été débattues, nous pourrions peut-être nous entendre sur la tenue des votes. La Chambre passe maintenant à l'étude de la motion n° 2 inscrite au nom du député de York-Simcoe (M. Stevens).

**M. Sinclair Stevens (York-Simcoe):** Monsieur l'Orateur, je propose:

Motion n° 2.

Qu'on modifie le Bill C-73, Loi ayant pour objet de limiter les marges bénéficiaires, les prix, les dividendes et les rémunérations au Canada, à l'alinéa 12(1)e), en remplaçant la ligne 24, page 12, par ce qui suit:

«d'employés et, notamment, fait clairement ressortir les conséquences du manque de coopération du gouvernement fédéral, dans la lutte contre l'inflation en surveillant les prévisions de dépenses du budget principal et des budgets supplémentaires de ce gouvernement pour chaque année financière et en commentant publiquement, dans les 21 jours suivant la publication de ces prévisions budgétaires, tout défaut de ce gouvernement, dévoilé par ces prévisions budgétaires, en ce qui concerne la lutte contre l'inflation.»

Monsieur l'Orateur, à peu près tout ce que j'ai à dire sur la motion n° 2 a déjà été dit au cours du débat sur la forme de la motion et sur sa recevabilité. Nous estimons qu'un élément essentiel du programme anti-inflation proposé consiste dans les restrictions des dépenses gouvernementales à tous les niveaux, surtout au niveau fédéral. Selon nous, depuis huit ans, le gouvernement a démontré, de façon surprenante, qu'il ne voulait pas restreindre ses propres dépenses. Le budget fédéral de l'année précédant celle où le gouvernement a pris le pouvoir s'établissait à environ 10 milliards de dollars. Le dernier budget fédéral engage des dépenses d'environ 30 milliards de dollars, soit 20 milliards de plus qu'en 1968.

Il a fallu un siècle pour que le budget du gouvernement fédéral atteigne 10 milliards de dollars; pourtant, le gouvernement actuel a, en huit brèves années, réussi à le tripler. En deux ans, il est passé de 20 à 30 milliards de dollars. Le gouvernement, saisi de prodigalité, a réussi à augmenter ses dépenses de 25 p. 100 par année pendant huit ans. Il y a de quoi s'alarmer. La plupart de nos économistes reconnaissent que les dépenses des gouvernements en général et celles du gouvernement fédéral en particulier ont contribué à l'inflation. Une autre cause corrélatrice est les déficits encourus. Le tout a abouti à une croissance excessive de notre masse monétaire.

Tout programme de contrôle est voué à l'échec si le gouvernement ne réduit pas ses dépenses et s'il ne témoigne pas de retenue dans l'impression de la monnaie et l'accroissement de la masse monétaire. Voilà pourquoi nous présentons cette motion. Si le gouvernement est sincère, s'il veut que la population prenne son programme anti-inflationniste au sérieux, il ne s'opposera sûrement pas à ce que la Commission de lutte contre l'inflation dise ce qu'elle pense des propres programmes de dépenses du gouvernement. A notre avis, la Commission devrait, dans les 21 jours qui suivent le dépôt à la Chambre du budget principal ou d'un budget supplémentaire être invitée à dire si elle pense que le gouvernement se conforme vraiment à son programme anti-inflationniste.

[M. l'Orateur.]

Nous estimons que cette disposition est justifiée, compte tenu des renseignements alarmants portés à notre attention au comité. Nous avons appris que les dépenses gouvernementales pour l'année financière 1976 augmenteront d'un peu moins de 16 p. 100 par rapport à celles de l'année précédente. Quand nous avons essayé de connaître le montant des dépenses du gouvernement pour l'année financière 1977, on nous a répondu par une approximation. L'augmentation des dépenses sera apparemment un peu inférieure à 15 p. 100. C'est grotesque. Le gouvernement fédéral invite les salariés à limiter à 8 p. 100 leurs revendications salariales, les hommes d'affaires à modérer leurs profits et leurs prix, et les actionnaires à accepter des dividendes plus faibles. Mais le gouvernement ne se conformera pas à ses propres lignes directrices dans l'augmentation de ses propres dépenses, qui atteindra au moins 14 p. 100, sans dépasser toutefois 15 p. 100.

Les chiffres qui seront déposés plus tard au cours de la semaine révèlent que pour, le premier semestre de l'année en cours les gouvernements de tous les paliers ont accaparé l'énorme proportion de 44 p. 100 de notre produit national brut. Contrairement à ce que prétend le gouvernement, tout indique que les dépenses du gouvernement fédéral ont augmenté plus rapidement que celles de tout autre palier de gouvernement au Canada. C'est pourquoi nous estimons qu'un organisme public comme la Commission de lutte contre l'inflation devrait «appeler un chat un chat», surtout si le gouvernement persiste à dépenser à tort et à travers.

Il ne semble que la Commission qui est chargée de contrôler l'application du programme anti-inflation devrait exercer également sa surveillance sur le gouvernement. C'est tout ce que dit cette motion. J'espère que la motion n° 1 est recevable du point de vue de la procédure, car son adoption mettrait un frein aux dépenses du gouvernement. Le gouvernement prétend qu'il dépensera 30 milliards de dollars cette année. Si cette motion est adoptée, les dépenses du gouvernement ne pourront augmenter de plus de 8 p. 100, soit 2.4 milliards de dollars, contre 4.5 milliards de dollars que le gouvernement envisage de dépenser au cours de l'année financière 1977.

La motion n° 2 demande simplement que la Commission de lutte contre l'inflation commente les prévisions de dépenses du budget principal et des budgets supplémentaires dans les 21 jours suivant leur publication. Elle ne porte aucunement atteinte aux droits du Parlement. Elle demande simplement à la Commission de commenter les dépenses du gouvernement. Cela se fera publiquement, ce qui aidera le public et les députés dans leur étude des prévisions budgétaires et du programme de dépenses du gouvernement. Le gouvernement ne peut sûrement pas s'inquiéter de ce que la Commission de lutte contre l'inflation pourra trouver dans les hausses de dépenses proposées. Après tout, tous les gouvernements prennent maintenant 44 p.100 du produit national brut, ce qui est un pourcentage alarmant. D'autres nations ont fait la même chose, à leur détriment. Il est temps que le gouvernement limite ses propres dépenses et mette fin à une folie de dépense inégalée au Canada, sauf en temps de guerre, depuis la Confédération.

Bref, le gouvernement doit faire moins de cachotteries et informer davantage le public au sujet de ses dépenses. Une telle franchise de la part du gouvernement au pouvoir serait très avantageuse à tous les Canadiens.

● (1540)

**M. Max Saltsman (Waterloo-Cambridge):** Madame l'Orateur, j'ai du mal à suivre la logique de mes amis à ma